

Pour diffusion immédiate

Arrondissement de Desjardins

INTERDICTION D'ARROSAGE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE DESJARDINS DESSERVI PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

Lévis, le 25 mai 2010. – En raison des conditions météorologiques qui prévalent actuellement, une interdiction d'arroser est décrétée sur tout le territoire de l'arrondissement de Desjardins desservi par le réseau d'aqueduc municipal. Les quartiers visés sont en l'occurrence ceux de Lévis, Pintendre et Saint-Joseph-de-la-Pointe-de Lévy.

Cette interdiction est valide à compter d'aujourd'hui et durera tant que nécessaire.

Outre l'interdiction d'arroser, les autorités municipales demandent aux résidentes et aux résidents de ces quartiers de restreindre leur consommation autant que possible.

- 30 -

Source : André Roy
Direction des communications
Téléphone : 418 835-8288